



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2025-6006

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante :

Demande 2025-6006 : 1756, chemin du Tour-du-Lac (zone 4-V)

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un abri d'auto annexé au garage. La demande vise à permettre l'empiétement dans la marge latérale de 0.35 mètre.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à l'article 6.2.11 du règlement de zonage U-22, qui fixe la marge latérale applicable à tout garage de 3 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **1^{er} octobre à 16 h**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 15 septembre 2025
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière